

5, place Larivière - Lepeaux
BP 96 - 85111 CHANTONNAY CEDEX
tél : 02 51 48 59 87 - Fax : 02 51 48 59 26
e mail : cyril.gauthier@wanadoo.fr

- SECTEUR DES « MIGNONS » -

Ce secteur se localise au Nord-Ouest du bourg. Il est délimité du Nord au Sud par la voirie existante (voie communale n°201 et n°3) ; et d'Est en Ouest par le bâti existant et la végétation (haie bocagère). Ce secteur représente une superficie de 3.6 ha : le plus important secteur de développement de l'urbanisation.

La commune a défini des orientations d'aménagement afin de favoriser l'intégration des constructions en continuité du tissu bâti existant et limiter l'impact sur l'environnement et le paysage.

L'aménagement de la zone devra être répondre aux orientations définies ci-dessus :

- Une liaison routière entre la voie communale n°201 et n°3 permettra d'assurer la fluidité du trafic et les liaisons inter-quartiers.
- La haie en limite Ouest de la zone sera conservée comme espace tampon entre l'espace agricole et le futur espace urbanisé. Elle est protégée en vertu de l'article L. 123-1 7° du Code l'Urbanisme.

- SECTEUR « LES TONNELLES » -

Le secteur de la Tonnelle représente 1.5 ha. Il s'inscrit en continuité du développement récent du bourg rue des Sauniers et de l'urbanisation future du secteur « les Mignons ».

La commune a défini des orientations d'aménagement afin de favoriser l'intégration des constructions en continuité du tissu bâti existant. L'aménagement de la zone devra être répondre à l'orientation définie ci-dessus :

- Un principe de liaison entre la voirie existante (chemin rural du Mitant et la voie communale n°3) et la parcelle n°379 favorisera les liens inter-quartiers
Un enjeu important se joue en effet sur cette parcelle en limite d'un futur quartier d'habitations et d'un espace public (projet d'un parking aux abords de la rue des Sauniers) : ce secteur a été classé en agricole inconstructible (A).

La commune prévoit l'aménagement de la voirie et d'un carrefour entre le secteur 1 AUh des « Mignons » et celui des « Tonnelles » : un emplacement réservé a été défini sur une partie de la parcelle n°370. L'objet est d'assurer la sécurité du trafic et de favoriser les liens entre quartiers.

ORIENTATIONS SPECIFIQUES

Secteurs “Les Mignons” et “La Tonnelle”

Secteur “Les Mignons”

Secteur “La Tonnelle”

Centre-bourg

Petit bois

Ville neuve

LE Puits

LE BOURG

Voie communale n°201

Voie communale n°9

Chemin rural du Mitant

Haies existantes à conserver

Principe de liaison automobile

Principe de liaison automobile

AUH

AUH

1 AUH

ECHELLE

50m

Réalisation : SARL Cyril GAUTHIER